



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 10 avril 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Sont absents madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et monsieur Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du développement social durable.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-04-10-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 8.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-04-10-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec l'ajout au point 14.1. « Promotion et développement économique », d'un point 14.1.1 « Projets CLD : dépôt ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2013 : ADOPTION

CA 13-04-10-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. CONCOURS HIPPIQUE DE PÉPINIÈRE ET SAINT-LAZARE : PRÉSENTATION DE MADAME ANN MICHÈLE BOURRET

Monsieur le préfet accueille madame Ann Michèle Bourret, responsable des relations publiques de l'organisme, pour présenter le « *Concours hippique de Pépinière et Saint-Lazare* » aux membres et demander une subvention.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-04-10-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu d'adopter la liste MRC 13-04-10.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-04-10, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1. EXPOSITION « LA MÉMOIRE DE L'EAU » : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de la Pointe-du-Buisson / Musée québécois d'archéologie « La Mémoire de l'Eau ». Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

5.1.3.2. DRAKKARS MIDGET BB : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention des Drakkars Midget BB du Lac St-Louis. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION – FILIÈRES DE VALORISATION DES MATIÈRES : OCTROI DE CONTRATS

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, divulgue son intérêt personnel dans le dossier Recyclage P. A. Ste-Anne inc. Il précise que son fils en est le propriétaire. Il se lève de son siège à 14 h 34 et quitte la séance lors des délibérations à ce sujet, conformément à la loi.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

5.2.1.1. DIVERSES MATIÈRES : RCI ENVIRONNEMENT INC.

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion, prévu au printemps 2013;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *RCI Environnement inc.* datée du 4 avril 2013 pour le tri de la matière, le traitement, la valorisation et, s'il y a lieu, la disposition, pour une période de deux (2) mois allant du 1^{er} mai 2013 au 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour le traitement et la valorisation et, s'il y a lieu, la disposition des matières suivantes est établi comme suit :

- 55 \$ / tonne métrique pour le bois incluant le bois traité;
- 85 \$ / tonne métrique pour les bardeaux d'asphalte;
- 84.81 \$ / tonne métrique pour les résidus de construction, de démolition et de rénovation (CRD);
- 84.81 \$ / tonne métrique pour les encombrants non métalliques;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle livrée par le transporteur de la MRC jusqu'aux lieux de disposition prévus;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-05

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu d'**octroyer** un contrat à l'entreprise *RCI Environnement inc.* d'un maximum de vingt-deux-mille dollars (22 000 \$) plus les taxes applicables pour le tri, le traitement, la valorisation et, s'il y a lieu, la disposition des matières (bardeaux d'asphalte, bois incluant le bois traité, CRD et les encombrants non métalliques), payé en fonction de la quantité réelle, pour une période de deux (2) mois allant du 1^{er} mai 2013 au 30 juin 2013 et d'**autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

5.2.1.2. PNEUS HORS NORMES : RECYCLAGE P. A. STE-ANNE INC.

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion, prévu au printemps 2013;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Recyclage P. A. Ste-Anne inc.* du 4 avril 2013, soit :

- 50 \$ / pesée de conteneur acheminé au 123, Rang Ste-Claire à Sainte-Anne-des-Plaines, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014;
- 225 \$ / tonne métrique de pneus hors normes déjantés à être valorisés, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014;
- 250 \$ / tonne métrique de pneus hors normes jantés à être valorisés, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de conteneurs pesés et de tonnes de pneus valorisés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-06

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Recyclage P. A. Ste-Anne inc.* d'un maximum de six-mille dollars (6 000 \$) plus les taxes applicables pour la valorisation des pneus hors normes en fonction de la quantité réelle de pesées de conteneurs ainsi que de la quantité réelle de pneus valorisés pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014 et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

**5.2.1.3. DÉJANTAGE MOBILE PNEUS RÉSIDENTIELS : PNEU
RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion, prévu au printemps 2013;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Pneu Résidentiel* du 25 mars 2013 d'un montant de base de trente dollars (30 \$) pour chaque appel de service mobile autonome en électricité et en air comprimé pour le déjantage de pneus sur le site de l'écocentre, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, auquel s'ajoute un montant de trois dollars (3 \$) pour chaque pneu déjanté;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les pneus conformes laissés sur place seront pris en charge, sans frais, par le programme de la Responsabilité élargie des producteurs de RECYC-QUÉBEC et que les jantes laissées sur place seront disposées dans le conteneur prévu à cet effet afin d'être valorisées;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-07

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Pneu Résidentiel* d'un maximum de trois-mille-sept-cent-cinquante dollars (3 750 \$) plus les taxes applicables pour le service sur appel de déjantage de pneus, en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur le site de l'écocentre, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

5.2.1.4. MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX : COTEAU MÉTAL INC.

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion, prévu au printemps 2013;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Coteau Métal inc.* du 4 avril 2013 pour la fourniture d'un conteneur de quarante (40) verges³, la collecte et le transport des métaux ferreux et non-ferreux pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'achat des métaux ferreux et non-ferreux recueillis à l'écocentre, incluant leur mise en marché, par *Coteau Métal inc.*, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT le prix des matières selon le marché boursier en date du 4 avril 2013 qui s'établit comme suit :

- 175 \$ / tonne métrique pour le fer mixte;
- 3 \$ / livre pour le cuivre #1;
- 2,80 \$ / livre pour le cuivre #2;
- 0,75 \$ / livre pour l'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE le prix qui nous sera payé pour chacun des métaux par *Coteau Métal inc.* sera déterminé en fonction de la fluctuation du marché boursier et que *Coteau Métal inc.* fera la démonstration des changements de prix unitaire pour chacun des métaux, et ce, de façon mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour la fourniture du conteneur, la collecte, le transport et la mise en marché des métaux ferreux et non-ferreux;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-08

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Coteau Métal inc.* pour la fourniture d'un conteneur de quarante (40) verges³, la collecte, le transport, l'achat et la mise en marché des métaux ferreux et non-ferreux en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014 et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, reprend son siège à 14 h 40.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. POSTE DE COMMIS AU SIÈGE SOCIAL : OCTROI

CONSIDÉRANT l'ajout du poste de commis à la réception du siège social en octobre 2012;

CONSIDÉRANT les besoins du service;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE la candidate interne a postulé à l'intérieur du délai prévu à l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la formation de la candidate interne;

CONSIDÉRANT l'expérience de la candidate interne à titre de secrétaire à la réception du siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 13000 141 - 80%;
- 02 70200 141 - 10%;
- 02 59000 141 - 5%;
- 02 61001 141 - 5%;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu d'**octroyer** le poste de commis au siège social à madame Danielle Béluse pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 8 avril 2013, selon la classe 2, échelon 4, de la convention collective.

Proposition adoptée.

7.2. POSTE DE SECRÉTAIRE AU SIÈGE SOCIAL : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT le processus de sélection à l'externe;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 13000 141 - 80%;
- 02 70200 141 - 10%;
- 02 59000 141 - 5%;
- 02 61001 141 - 5%;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-10

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu d'**embaucher** madame Natalie Lebrun à titre de secrétaire pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 3 avril 2013, selon la classe 4, échelon 5, de la convention collective.

Proposition adoptée.



8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : RÈGLEMENT NUMÉRO 305-19-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-19-2013 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 afin de modifier des définitions et des dispositions touchant les bâtiments accessoires, les remblais, les entrées charretières, les abris temporaires, l'abattage d'arbres et les maisons mobiles ainsi que modifier la grille des spécifications de certaines zones;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-19-2013 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-19-2013 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

CA 13-04-10-11



11.1.1.2. VILLE DE L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENT NUMÉRO 580-24

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 580-24 de la ville de L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 580 afin de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 580-24 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 580-24 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENT NUMÉRO 897

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 897 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 et du Règlement sur les permis et certificats numéro 774 afin de modifier des dispositions relatives aux piscines extérieures résidentielles;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 897 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 897 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-174, 1275-179 ET 1275-181

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-174 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger les zones P1-165, H1-623, H1-624, de redéfinir les limites des zones H1-622, H1-626, H1-653, H3-657, P1-656, H1-664 et de modifier la grille des usages et des normes des zones H1-626, H1-653, H1-664 afin d'ajouter des articles spécifiquement applicables et réduire les dimensions minimales des lots;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-179 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage « Commerce de détail de bois et de matériaux de construction » dans la zone I2-646;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1275-181 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage 1275 afin d'effectuer un ajout à l'article 1.6.3.1.1 et d'amender la grille des usages et des normes de la zone I2-128;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-174, 1275-179 et 1275-181 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-04-10-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-174, 1275-179 et 1275-181 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres à savoir qu'il y a eu 2 rencontres de la Commission du transport. Le 10 mai prochain, la commission va remettre leur rapport sur le transport à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Monsieur Pilon informe également les membres qu'il y a eu des discussions sur la gouvernance de l'AMT.

13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1.1. PROJET CLD : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose un document du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges intitulé « *Vaudreuil-Soulanges en effervescence* » et informe les membres que monsieur Julien Turcotte, directeur général du CLD, viendra faire la présentation de ce projet à la séance ordinaire du conseil du 24 avril prochain.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Guy Pilon informe les membres que le jeudi 11 avril 2013, à Pointe-Claire, aura lieu une réunion d'information concernant le plan de mobilité de l'Ouest.



18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

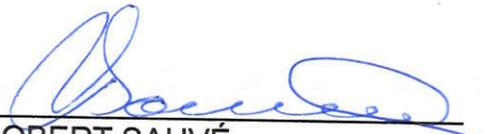
Monsieur Crevier demande quand sera déposé le rapport annuel. Monsieur le directeur général lui répond que le rapport annuel sera déposé à la prochaine séance ordinaire du conseil du 24 avril prochain.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 13-04-10-15

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde** et madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par résolu **que la séance soit levée à 15 h 8.**

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier